

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU

VENDREDI 4 DECEMBRE 2015 – 14 H

Présents : M. Michel BARBÉ, Président
Mme Emilie GAUDRE, AS
Mme Stéphanie NAUDOT, AS
Mme Stéphanie TOURTELIER, Psychologue,
M. Alain BARBEL, Infirmier
M. David CHAUSSEE, AMP

Assistaient à la séance : Docteur Céline HERVÉ, Médecin coordonnateur
Docteur Christine FOUCHER, Médecin du travail
Mme Isabelle TOUGUI, IDE Hygiéniste
Mme Chantal CHEDAILLE, Cadre Supérieur de Santé
Mme Marie-Thérèse VOBMANN, Cadre de Santé
M. Nicolas JOURDAN, Service maintenance et sécurité
Mme Isabelle TOURTELLIER, Adjoint Administratif
Mme Anne-Laure BUTAULT, Elève Directrice EHESP
M. Didier LATOUR, Stagiaire Qualité

Excusée : Madame Huguette LOISEL, Aide-soignante
Monsieur Philippe CHEVALIER, Responsable de Cuisine
Monsieur Romain Brignon, Responsable Qualité

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du vendredi 11 septembre 2015,
- Bilan des actions réalisées et non réalisées,
- Bilan des accidents de travail au 31 octobre 2015,
- Point sur l'organisation du travail en blanchisserie,
- Point sur le futur contrat prévention avec CARSAT,
- Information sur les essais de rails au plafond programmés,
- Vaccination des professionnels contre la grippe saisonnière, bilan hiver 2015,
- Bilan de la visite du risque infectieux 2015,
- Rappel sur les solutions hydro-alcooliques (respect des normes),
- Gestion des excréta : entretien des urinaux (local dédié),
- Procédures à présenter : entretien des claviers d'ordinateur / tenue civile professionnelle,
- Présentation de la plaquette d'information sur la conduite à tenir en cas de risque épidémique (document établi par le Docteur Hervé),



Objectifs 2016 :

- Evaluation des pratiques / entretien des chambres des résidents,
 - Respect des précautions standard pendant les soins d'hygiène,
 - Sensibiliser les résidents à l'hygiène des mains (résidents des Oiseaux et du Verger, en 2 séances avec le caisson pédagogique, une campagne d'affichage),
- Questions diverses.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE PARMI LES REPRESENTANTS DU PERSONNEL

Madame Stéphanie TOURTELIER assure cette mission durant la totalité de son mandat.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU VENDREDI 11 SEPTEMBRE 2015

Monsieur BARBÉ reprend les différents thèmes abordés lors de la séance du 11 septembre 2015, les membres présents approuvent à l'unanimité le procès verbal.

BILAN DES ACTIONS REALISEES ET NON REALISEES

Monsieur BARBÉ détaille les actions réalisées :

Plan des Actions à Réaliser	Date Prévue	Responsable Actions	Date Réalisation
01. Mesure du bruit par organisme agréé	Juin 2015	M. Jourdan	Juin 2015
02. Achat chariot chauffant repas pour Verger RDC	Décembre 2015	M. Chevalier M. Barbé	Cod le 3.12.2015 à l'UGAP
03. Poignée maintien lavabo chambre Alizés	Décembre 2015	M. Jourdan	
04. Formation sécurité incendie hebdomadaire, revoir l'organisation et la planification. Les formations annuelles sont programmées.	Décembre 2015	M. Jourdan	Planification difficilement envisageable pour l'instant.
05. Prévoir prélèvements sur linge ex : serviettes bleues	Lors de la mise en place RABC lingerie	Mr Brignon	2016
06. Sensibiliser résidents au lavage des mains sous forme d'animation avec d'autres professionnels	2015 A poursuivre	Mme Tougui	En cours de préparation pour 2016
07. Aménagement SAM Verger	Septembre 2015	M Jourdan-Barbé	Réalisé 09.2015
08. Suppression angles tranchants couloirs Verger, coffres (castel menuiserie)	Décembre 2015	M. Jourdan	Etude en cours Castel Menuiserie
09. Réflexion sur le travailleur isolé, accueil de jour	2015	CHSCT	
10. Tables et chaises sur roulettes pour animation	Décembre 2015	M Barbé, Mlle Cheval	Contact pris avec « Conforel »
11. Etude rails pour futures chambres	Octobre 2015	Ergothérapeute	Cf point Information sur les essais de rails
12. Améliorer l'ouverture porte lingerie, manque de débit d'air,	Décembre 2015	M. Jourdan + Missenard	En attente
13. Evaluation du dispositif « tenues civiles professionnelles »	Décembre 2015	M. Brignon	Cf. point « procédures à présenter »
14. Evaluation du dispositif ménage aux Oiseaux	Décembre 2015	Mme Tougui – M. Brignon	M. Brignon Responsable

15. Aménagement office Oiseaux	Décembre 2015	M. Jourdan - Barbé	Cod le 3.12.2015
16. Poursuivre la formation habilitation électrique	Mars 2016	M. Jourdan - Barbé	2 février 2016
17. Mise en place du contrat de prévention avec Carsat	Décembre 2016	M. Barbé	En cours

Point N°3 : Pour Les Alizés, M Jourdan est en contact avec « La Mabilais », il s'agit d'un système d'assemblage de tubes.

Pour les Floralties, M Jourdan a vu au salon autonome, des lavabos en résine équipés d'ocillères permettant d'y intégrer des poignées. Certaines chambres des Floralties pourraient en être équipées. D'autres chambres ne peuvent pas en avoir. Cependant, dans la chambre de M J. M Jourdan va installer 2 poignées sur le dessus du lavabo afin qu'il puisse s'y tenir.

Point N°9 : La professionnelle qui sera à l'accueil de jour sera seule parfois, mais afin de limiter ce temps isolé, un contrat aidé sera présent.

Point N°10 : « Conforel » a été contacté si le besoin était à nouveau présent, pour l'instant cette action est entre parenthèse, le professionnel concerné étant en congé maternité.

Le plan des actions à réaliser à long terme s'établit comme suit :

Plan des Actions à Réaliser	Date Prévue	Responsable Actions	Date Réalisation
1. Agrandissement salle à manger 2 ^{ème} étage Verger	Lié au projet restructuration Oiseaux	Mr Jourdan Mr Barbé	
2. Chaleur ou froid couloirs galeries Oiseaux	Lié au projet restructuration Oiseaux	Mr Jourdan Mr Barbé	
3. Actions correctives suite diagnostic accessibilité des personnes handicapées : lumières au sol, mise en place de gardes corps sur les terrasses	Chiffrage en cours	Mr Jourdan Mr Barbé	

BILAN DES ACCIDENTS DE TRAVAIL AU 30 NOVEMBRE 2015

324 jours de travail d'arrêt.

Mme TOURTELLIER présente le tableau du nombre de jours d'arrêts par nature des accidents du travail. Il s'avère que :

- ▲ les "accidents en utilisant du matériel" représentent 132 jours d'arrêt
- ▲ un "accident de trajet" a engendré 93 jours d'arrêt
- ▲ Les "blessures en retenant un résident" : 45 jours d'arrêt.

En ce qui concerne le matériel, et notamment les barrières de lit, M Jourdan précise qu'il s'agirait d'un "mauvais vieillissement" des barrières qui deviennent dures à mobiliser, et qui selon le constructeur "ne seraient pas conçues pour être mobilisées comme elles le sont", certains résidents secouent les barrières quand ils appellent. Il est décidé de mettre un lit équipé d'autres barrières à une résidente qui secoue les barrières.

POINT SUR L'ORGANISATION DU TRAVAIL EN BLANCHISSERIE

C'était un axe de travail en 2014, qui se poursuit en 2015.

M. Poirier ne pourra pas, à priori, reprendre son poste en blanchisserie, toutefois, une reprise à mi-temps thérapeutique est prévue pour janvier 2016.

Mme Chédaille témoigne d'une amélioration dans les chargements des sacs de linge. A ce propos, un agent des Alizés ira passer une journée en lingerie afin de le sensibiliser à ce point non suffisamment respecté, bien que répété de multiples fois.

Mme Chédaille contactera les familles lorsque le linge des résidents ne peut pas être lavé par l'établissement, en raison de la proportion de laine dans la composition du linge.

Mme Chédaille rappelle qu'il faut être vigilant lorsque les familles amènent de nouveaux vêtements (les mettre dans un sac avec le nom du résident, en lingerie, afin qu'ils soient marqués).

La pesée du linge est une estimation : nombre de machines effectuées multiplié par le tonnage de la machine, et non pesé réellement.

PROJET DE CONTRAT PREVENTION AVEC LA CARSAT DANS LE CADRE DU PROJET OISEAUX

Nous y consacrerons le prochain CHSCT du 19 février 2016.

M Barbé demande à tous les représentants du CHSCT de recueillir les différentes actions de prévention, de recenser les besoins matériels, de formation ..., qui pourraient être financées par ce contrat.

M Barbé parle des rails, Le Dr Hervé évoque un moteur qui peut s'installer sur les fauteuils roulants afin de les monter dans le mini bus.

Des systèmes existeraient également pour faciliter le déplacement des chariots repas qui parfois sont lourds avec notamment la montée vers le pôle Alzheimer.

INFORMATION SUR LA PROGRAMMATION DES ESSAIS DE RAILS AU PLAFOND

Les essais sont en cours : la société « Liko » ne sera pas retenue (panne, manque d'esthétique), pour les résidents et les professionnels « Scemed » est le mieux (esthétisme, manipulation, confort, poids ..). La décision se prendra entre « Arjo » et « Scemed »

Le Dr Hervé demande si les rails déjà installés seront laissés en place. M Barbé confirme que ceux de la société retenue le seront. M Barbé et M Jourdan envisagent un aménagement de chambres au Verger étage. En revanche, toutes les chambres n'auront pas de moteur, M Jourdan précise qu'il faudra définir un lieu de stockage du moteur et être vigilant quant à sa manipulation.

VACCINATION DES PROFESSIONNELS CONTRE LA GRIPPE SAISONNIERE – HIVER 2015

20% des professionnels se sont fait vaccinés cette année, soit un point de + que l'année dernière.

BILAN DE LA VISITE DU RISQUE INFECTIEUX

Cf pièce jointe « CR visite du risque infectieux » du 13 novembre 2015

Mme Tougui rappelle par ailleurs, les bonnes pratiques d'utilisation des containers à O.P.C.T : objets piquants, coupants, tranchants, par conséquent, on doit également y mettre les ampoules :

- Respecter le taux de remplissage (au $\frac{3}{4}$ maximum)
- Inscire la date d'ouverture.
- Le container doit être fixé au chariot.
- Mettre la fermeture intermédiaire.

Mme Tougui s'engage à rencontrer le fournisseur début 2016 pour obtenir le système de fixation adéquat.



RAPPEL SUR LES SOLUTIONS HYDRO ALCOOLIQUES (RESPECT DES NORMES)

Il est rappelé que la solution hydro alcoolique (S.H.A.) est plus efficace (malgré les croyances et les habitudes) que le lavage des mains avec le savon. La S.H.A. élimine 99,9% des micro-organismes.

On peut utiliser la S.H.A. autant de fois que nécessaire, sur des mains sèches uniquement, effectuer une friction de minimum 20-30 secondes. De plus, elles abîment alors moins les mains que le lavage avec le savon. Il est conseillé d'appliquer une crème hydratante au quotidien chez soi, pour préserver ses mains.

Mme Naudot demande ce qu'il en est du port des gants pour le ménage. M Jourdan rappelle que M Lepertz est en arrêt, il va se renseigner.

GESTION DES EXCRETAS : ENTRETIEN DES URINAUX (LOCAL DEDIE)

Différents échanges ont lieu sur un lieu dédié à l'entretien des urinaux et bassins. Avoir un lave-bassin nécessite, que celui-ci bénéficie d'une maintenance annuelle. Le lieu qui avait été repéré par le Dr Hervé, M Barbé, Mme Chédaille et Mme Wobmann, bien qu'idéal (carrelé, spacieux, évier profond) a déjà une fonction. La pièce juxtaposant le bureau de Mme Chédaille est trop étroite. La pièce à côté de la salle de bain du verger étage pourrait peut être convenir ?

Mme Naudot témoigne qu'un « carré-bag » est mis dans les bassins, de ce fait ils sont moins souillés.

Il y a 3 urinaux à entretenir.

Mme Chédaille va se renseigner pour l'achat d'urinaux à usage unique et/ou les urinaux qui étaient utilisés avant (plus faciles d'entretiens que ceux utilisés à l'heure actuelle).

Aucune décision n'a été prise.

PROCEDURES A PRESENTER : ENTRETIEN DES CLAVIERS D'ORDINATEUR / TENUES CIVILES PROFESSIONNELLES

Mme Tougui nous précise que des lingettes nettoyantes et désinfectantes seront utilisées pour l'entretien des claviers d'ordinateur et téléphones. Une procédure est en cours de réalisation. Une plaquette d'information sera affichée et insérée dans le bulletin info.

En ce qui concerne la tenue civile professionnelle, il a été défini : *(cf. pièce jointe « La tenue civile professionnelle dans l'établissement » du 17.12.2015)*

Différents échanges à propos de ce qu'il est convenu de faire lorsque les chaussures sont souillées. Il est proposé que chaque agent conserve une ancienne paire de chaussures dans son casier, à utiliser si les nouvelles chaussures sont souillées ; elles seront dans ce cas à nettoyer à la lingerie.

Le Dr Hervé et Mme Tougui rappellent qu'il est recommandé (la recommandation « respect des précautions Standard ») de porter un tablier à usage unique lorsque que l'on accompagne un résident pendant une toilette « où se présente un risque de projection ».

Des tabliers seront donc mis à disposition sur les chariots de soin, chariots qui doivent rester à l'extérieur du logement du résident. Par ailleurs, il y en aura dans la réserve au VERGER. Un intranet en informera les agents.

PRESENTATION DE LA PLAQUETTE D'INFORMATION SUR LA CONDUITE A TENIR EN CAS DE RISQUE EPIDEMIQUE (document établi par le Docteur Hervé)

La question était « comment communiquer auprès des familles, le message suivant : quand vous êtes malade, restez chez vous ! » ?

Le Dr Hervé a choisi le support du *Flyer* (présenté au CHSCT), il sera joint avec les frais de séjour, par courrier et par mail.

OBJECTIFS 2016

- **Evaluation des pratiques / entretien des chambres des résidents**
- **Respect des précautions standard pendant les soins d'hygiène** : un audit est programmé en début d'année, avec une grille-test d'évaluation de l'A.R.L.I.N. Bretagne (Agence Régionale de Lutte contre les infections nosocomiales)
- **Sensibiliser les résidents à l'hygiène des mains (résidents des Oiseaux et du Verger en 2 courtes séances avec le caisson pédagogique, une campagne d'affichage).**

QUESTIONS DIVERSES

- **L'audit des Floralies** : Un retour est prévu d'ici la fin de l'année.
- **Le « Castel Aristide » (accueil de jour)** : Il ouvre début mars 2016.
- **Renouvellement de la convention tripartite** : Prévu en 2016.
- **Dossier « travaux »** : L'appel d'offre sera publié les premiers jours de janvier 2016
- **Appel des agents de nuit pour les remplacements** : Des agents ont été réveillés la nuit par des appels des agents de nuit (remplacement d'absence). Une procédure avait été rédigée lors d'un CTE, cette procédure va être rediffusée et affichée dans les salles de soins et offices.
- **Eclairage extérieur** : voir à ce qu'il fonctionne correctement afin d'éviter les risques de chute.

PLANNING CHSCT 2016 ET DETERMINATION D'ACTIONS A METTRE EN PLACE

Les CHSCT 2016 sont fixés comme suit :

- Vendredi 19 février 2016 à 14 h
- Vendredi 27 mai 2016 à 14 h
- Vendredi 9 septembre 2016 à 14 h
- Vendredi 9 décembre 2016 à 14 h.

Le plan modifié des actions à réaliser à court terme s'établit comme suit :

Plan des Actions à Réaliser	Date Prévue	Responsable Actions	Date Réalisation
01. Achat chariot chauffant repas pour Verger RDC	Janvier 2016	M. Chevalier M. Barbé	Cod le 3.12.2015 à l'UGAP livraison prévue fin janvier 2016
02. Poignée maintien lavabo chambre Alizés	2016	M. Jourdan	
03. Formation sécurité incendie hebdomadaire, revoir l'organisation et la planification. Les formations annuelles sont programmées. Planification difficilement envisageable pour l'instant.	2016	M. Jourdan	

04. Prévoir prélèvements sur linge ex : serviettes bleues	Lors de la mise en place RABC lingerie	Mr Brignon	
05. Sensibiliser résidents au lavage des mains sous forme d'animation avec d'autres professionnels	En cours de préparation pour 2016	Mme Tougui	
06. Suppression angles tranchants couloirs Verger, coffres (castel menuiserie)	Etude en cours Castel Menuiserie 2016	M. Jourdan	
07. Réflexion sur le travailleur isolé, accueil de jour	2016	CHSCT	
08. Tables et chaises sur roulettes pour animation	Contact pris avec « Conforel » 2016	M Barbé Mlle Cheval	
09. Etude rails pour futures chambres	1 ^{ER} trimestre 2016	M. Enez	3 chambres en démonstration
10. Améliorer l'ouverture porte lingerie, manque de débit d'air,	2016	M. Jourdan + Missenard	
11. Evaluation du dispositif ménage aux Oiseaux	1 ^{er} trimestre 2016	Mme Tougui – M. Brignon	M. Brignon Responsable
12. Aménagement office Oiseaux	Février 2016	M. Jourdan - Barbé	Cod le 3.12.2015
13. Mise en place du contrat de prévention avec Carsat	Décembre 2016	M. Barbé	

Châteaugiron, le 7 janvier 2016

Le Secrétaire,

Stéphanie TOURTELIER

Le Président,

Michel BARBÉ

Destinataires :

- Membres du CHSCT
- Affichage au personnel
- Archives



LA TENUE CIVILE PROFESSIONNELLE DANS L'ETABLISSEMENT

1. Objectif

Définir la conduite à tenir en matière de tenue de travail et d'équipement de protection vestimentaire afin de limiter le risque de transmission croisée. Elle protège les résidents et les professionnels.

2. Domaine d'application

Les professionnels en contact direct avec les résidents.

3. Références

L'employeur est tenu d'assurer les charges d'entretien des vêtements professionnels, selon l'article R 4323-95 du code du travail.

Consensus formalisé d'experts de juin 2009 concernant « La prévention des infections en EHPAD », Programme PRIAM de l'ORIG (Observatoire du risque infectieux en gériatrie) – Publié par la Société Française d'Hygiène Hospitalière, sur Hygiène S 2010 Volume XVIII N°1.

Propositions du groupe de travail « Hygiène, ménage, gestion du linge et des déchets » réuni le 20 septembre 2012.

Réseau CCLIN – ARLIN – Maîtrise du risque infectieux en établissement médico-social – Fiche technique N°14 – 2013.

4. Description

Pour des raisons d'hygiène, d'ergonomie et de confort, la tenue de travail civile professionnelle recommandée est composée de :

- ⇒ **Pantalon confortable**, ergonomique, facilement lavable à au moins 40 degrés
- ⇒ **Haut confortable avec petite manche ou manche $\frac{3}{4}$** (pas de bretelles) de type chemisier, tee-shirt ou polo, pas de décolleté trop important, pas trop ample, pas trop long. Facilement lavable à au moins 40 degrés.
- ⇒ **Le port du gilet** : il est à **proscrire** lors des soins directs avec les résidents.
- ⇒ **Chaussures** : **lavables et résistantes à l'eau**, antidérapantes, **fermées devant et tenues au talon**, chaussures de sécurité obligatoires pour les équipes de cuisine et de maintenance.
- ⇒ Pour le service des repas, le port du tablier est obligatoire. Il doit être changé 1 fois par jour ou plus s'il est sale.
- ⇒ Le port du badge est **obligatoire** pour tout professionnel de l'établissement.

Textile

Le mélange **polyester (65 %) / coton (35 %)** constitue la référence des tenues civiles professionnelles.

Financement de la tenue

La tenue professionnelle est financée par l'établissement (8,33€ d'indemnité mensuelle pour les agents titulaires, les agents en stage avant titularisation, les agents en CDI et les agents en CDD de plus de 6 mois consécutifs). Après chaque achat de tenue vous devez fournir le ticket de caisse à l'administration.

Les professionnels sont chargés du choix et de l'achat de leur tenue de travail dans la mesure où l'établissement a fait le choix de la tenue civile professionnelle.

5. Recommandations

Disposent d'une tenue vestimentaire professionnelle réservée à l'EHPAD :

- ⇒ Les professionnels salariés de l'établissement : AS, AMP, ASH, IDE, les équipes de cuisine et de maintenance.

Rappel des règles d'hygiène de base :

- ✚ Hygiène corporelle : être propre pour venir travailler.
- ✚ Hygiène des mains réalisée avant de revêtir sa tenue professionnelle.
- ✚ **Pré-requis :**
 - **Mains et poignets sans bijou (alliance comprise).**
 - Ongles courts, propres, sans vernis et sans faux ongles.
 - Cheveux propres, **attachés** s'ils sont longs.
- ✚ Manches courtes ou 3/4 (avant-bras dégagés).
- ✚ Les tenues doivent être stockées dans votre casier individuel, ce dernier doit être régulièrement nettoyé.

Recommandations sur l'utilisation de la tenue de travail :

1. La tenue professionnelle est changée de préférence quotidiennement et dès que souillée.
2. L'entretien des chaussettes et des chaussures **soignées** est fait par l'établissement. Mettre ces dernières dans un sac fermé avec le nom du professionnel.
3. Les poches sont vidées avant de les évacuer dans le circuit du linge sale.
4. Elle doit suivre la filière du circuit du linge de l'établissement.

Les professionnels n'emportent pas leur tenue de travail à leur domicile, la tenue est entretenue par l'établissement.

Pour le respect des précautions « standard » et des précautions complémentaires, des tabliers plastiques à usage unique sont à disposition pour la protection de la tenue de travail et la prévention de la transmission croisée.

1 TABLIER = 1 RESIDENT

	ENREGISTREMENT	Date : 13 novembre 2015
	COMPTE-RENDU VISITE DE RISQUE INFECTIEUX	Page 1/2

1. OBJECTIFS :

- Repérer dans le domaine du risque infectieux, les actes ou les activités les plus à risque.
- Evaluer la qualité des pratiques à partir de la connaissance des moyens de prévention du risque infectieux, de la compréhension et du niveau d'appropriation des protocoles diffusés.
- Aller à la rencontre des équipes de soins, communiquer, échanger sur les pratiques professionnelles pour maintenir chez les soignants la culture de vigilance envers le risque infectieux.

2. SERVICES CONCERNES

- Tous les secteurs



3. ORGANISATION ET CALENDRIER DE L'EVALUATION

	dates	Professionnels rencontrés	
Visite observation	25 juin 2015		
Professionnels rencontrés pour l'entretien	01 octobre 2015	8	
		IDE	2
		AS	2
		ASH	3
		AMP	1

4. ANALYSE GRILLE OBSERVATION		Secteurs			
Critères		OUI	NON	NA	
Prévention RI	Correspondant nommé	Non évalué			
	Signalement organisé				
Précautions Standard	PHA à disposition près des soins	X			
	Dispositifs médicaux sécurisés	X			
	Affichage CAT AES	X			
	7 Collect eurs OPCT	Fermeture intermédiaire		X	
		Niveau remplissage		X	
fixation			X		
Précautions complémentaires	Protocole en place	X			
	Matériel de protection à disposition	X			
Soins invasifs (SU et Cathétérisme)		Critère non évalué			
Antiseptiques	Flacons datés (4)		X		
	Flacons fermés	X			
Procédures DM			X		
Propreté des chariots de soins, nursing et ménage		X			
Réfrigérateur pour le stockage des médicaments		X			
Gestion des excréta		X pour les bassins	X pour les urinaux		
Gestion des déchets		X			
Maîtrise du risque lié à l'eau		Critère non évalué			
Maîtrise du risque lié à l'alimentation		Critère non évalué			

	ENREGISTREMENT	Date : 13 novembre 2015
	COMPTE-RENDU VISITE DE RISQUE INFECTIEUX	Page 1/2

5. ANALYSE GRILLE ENTRETIEN

Critères	Points positifs 	Points négatifs 
Prévention des IAS	Critère non évalué	
Précautions Standard	Disponibilité des SHA Utilisation des gants à UU Gestion des déchets	Bonne utilisation des SHA Affiche AES méconnue par les AS et ASH Tenues de protection (tablier) : revoir les bonnes pratiques d'utilisation Règles / OPCT non maîtrisées
Précautions complémentaires	Signalétique Information	Hygiène des mains (méconnaissance différence entre SHA et lavage de mains) Méconnaissance / utilisation tenues de protection
Soins invasifs	Pose de la SU en système clos / Bonnes pratiques en cas de déconnexion de la SU Bonne utilisation des antiseptiques	
Soins d'hygiène		Pas de lien réalisé entre soins d'hygiène et risque infectieux HBD non quotidienne
DM et entretien des locaux	Nettoyage des dispositifs médicaux	Techniques d'entretien des locaux à revoir + traçabilité Pas d'utilisation des gants de ménage
Gestion des excréta		Utilisation de la douchette Désinfection des urinaux insuffisante

7. AXES D'AMELIORATION

- Pré-requis à l'hygiène des mains
- Hygiène des mains : inciter à l'utilisation des SHA
- Rappeler les bonnes pratiques / précautions Standard (protection de la tenue + port de gant + port de masque + CAT en cas d'AES)
- Améliorer l'information / précautions complémentaires
- Revoir les pratiques / soins d'hygiène (toilette + HBD)
- Améliorer les pratiques d'entretien des locaux
- Revoir l'entretien des urinaux



***Si vous avez des questions,
le personnel soignant de
l'EHPAD peut vous répondre !***

CONTACTS

MEDECIN COORDONNATEUR :

DR HERVE medco@lesjardinsducastel.com

CADRES IDE Me CHEDAILLE et Me VOBMANN
IDE

ide@lesjardinsducastel.com

IDE HYGIENISTE

Me Isabelle TOUGUI



Pour en savoir plus:

**Ministère des affaires sociales, de la santé
et des droits des femmes :**
www.santegouv.fr

Haut Conseil de Santé Publique:
www.hcsp.fr

Institut de Veille Sanitaire:
www.invs.sante.fr

Assurance maladie : www.ameli-sante.fr/grippe-saisonniere.html



PREVENTION DES EPIDEMIES HIVERNALES AUPRES DES RESIDENTS



Les Jardins Du Castel

12 rue Alexis Garnier—BP 16
35410 CHATEAUGIRON



TELEPHONE : 02.99.37.40.12
SITE INTERNET : www.lesjardinsducastel.com

GENERALITES

Les personnes âgées vivant en EHPAD sont des personnes dites fragiles dont le système immunitaire est moins performant.

La vaccination anti grippale chez la personne âgée :

- ◇ Protège des complications de la grippe
- ◇ Diminue le risque d'hospitalisation
- ◇ Diminue la mortalité

Afin de protéger vos proches :

Faites vous vacciner contre la grippe !



CONSEILS

- **Si vous êtes vous-même malade, ou enrhumé, MERCI de reporter votre visite.**
- **MERCI de vous laver les mains AVANT et APRES votre visite.**

- **En période d'épidémie, MERCI de respecter les consignes affichées sur la porte de votre parent ou dans le hall:**

- ◇ Report des animations
- ◇ Limitation du nombre de visiteurs
- ◇ Éviter les regroupements
- ◇ Éviter la venue de jeunes enfants < 6 ans

MATERIEL DISPONIBLE

- * Du matériel est mis à disposition dans les couloirs, près des portes d'entrée des logements,
- * En fonction du type d'épidémie, il peut s'agir de :

- ◇ tabliers en plastique,
- ◇ masques,
- ◇ gants,
- ◇ solution hydro-alcoolique....

